



Saint-Martin-en-Haut

Conseil municipal Séance du 7 juillet 2022 (20h30)

PROCES-VERBAL

PRESENTS : CHAMBE Régis (Président de séance), FAYET Nathalie, GUYOT Jean-Luc, GRANGE Mireille, BUISSON Jean Luc, FAYOLLE Bruno, CHARDON Monique, CHARVOLIN Annabelle, RODRIGUEZ Gérard, FURNION Daniel, VERICEL François, MORLON Monique, VINCENT Anne, GUYOT Dominique, ROQUE-FALEIRO Gaëlle, BUISSON Ghislaine, GUILLEMOT Jules, TISSEUR Simone, GOUTAGNY Raphaël, ESCALE Christian.

EXCUSES : GUYON Marc, RIBEIRO Carine, SANGOUARD Jérôme, CROZIER Benoit, RIVOIRE Thomas, CAREL Marianne, JOMAND Cécile.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc BUISSON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance publique du conseil municipal du 2 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

1. PRESENTATIONS

Régis CHAMBE introduit cette séance du Conseil Municipal « sous le signe de la jeunesse » qui débute par 3 présentations :

Léandre LACROIX

Ce jeune chanteur et musicien saint-martinois est venu présenter son parcours et ses projets

Conseil Municipal d'Enfants

Les enfants du CME 2020-2022 ont présenté le projet travaillé tout au long de leurs 2 années de mandat ; Il s'agit d'un parcours pédagogique faune-flore à l'étang du Quéser.

Il est souligné l'intérêt de la thématique de ce projet et l'adéquation de son emplacement (accueil de classes découvertes au Village Nature).

SNU

Le Village Nature accueille 2 sessions du Service National Universel sur l'été 2022 :

- Bruno THUET, directeur du centre, a présenté les objectifs et l'organisation du SNU ;
- Des jeunes ont témoigné sur ce que leur séjour leur a apporté.

2. SERVITUDES POUR LE PASSAGE DU RESEAU D'EAUX USEES SUR DES PARCELLES COMMUNALES

Les acquéreurs de la ferme Jomard Anaïs et Valentin FRELON doivent viabiliser cette propriété, notamment en la raccordant au réseau d'assainissement. La commune a donné son accord pour que le branchement se fasse sur le réseau d'eaux usées du Village Nature, une servitude est donc nécessaire.

Le branchement au réseau d'eau potable se trouve également en limite de parcelles communales.

👉 **Monique CHARDON et Raphaël GOUTAGNY ne participent pas au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants**

APPROUVE l'établissement d'une servitude de passage des canalisations d'eaux usées sur les parcelles communales cadastrées AR 37, AR 36, AR 31 ;

APPROUVE l'établissement d'une servitude de passage du compteur et des canalisations d'eau potable sur les parcelles communales cadastrées AR 35, AR 36 ;

DIT que les frais de servitude, d'acte notarié et les travaux (dont remise en état) seront à la charge des acquéreurs de la parcelle AR 304 et que la commune pourra se raccorder sans frais à ce nouveau réseau d'eaux usées si le besoin fait jour. Les travaux devront avoir lieu de manière à avoir le moins d'impact possible sur les activités du Village Nature.

3. RESSOURCES HUMAINES

Remisage de véhicule

L'ASVP recruté prendra son poste le 6 septembre prochain. Il travaillera 0.5 jour par semaine pour la commune de Brussieu.

Il utilisera un véhicule de service dans le cadre de ses missions. Comme tout véhicule de service, il ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles. Toutefois, pour des raisons de facilité d'organisation, et dans le cadre de ses missions (partagées entre 2 communes), l'agent pourra être autorisé à remiser le véhicule de service à son domicile.

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,**

APPROUVE tel qu'il lui a été présenté le règlement fixant les modalités d'attribution d'un véhicule de service avec remisage ;

INVITE le maire à autoriser chaque agent municipal à bénéficier du remisage à domicile des véhicules identifiés

DONNE DELEGATION au Maire de modifier la liste des véhicules pouvant donner lieu à remisage ;

Régime d'astreinte

Des astreintes sont nécessaires pour le déneigement hivernal et pour assurer le fonctionnement du Village Nature et de la salle des fêtes.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer :

- Les filières et la liste des emplois concernés ;
- Les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, leurs bornes horaires ;
- Les modalités de leur organisation ;
- Les modalités de leur rémunération et/ou compensation (en référence aux modalités et taux applicables aux services de l'État).

👉 **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,**

APPROUVE les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation, la liste des emplois concernés ainsi que les modalités de rémunération et/ ou de compensation définis à partir du 07/07/2022.

4. GRILLE TARIFAIRE 2023 DU VILLAGE NATURE

Les produits les plus vendus au Village Nature sont les formules demi-pension et pension complète en logements hôteliers ou collectifs.

Il était convenu de réviser la grille tarifaire autant que nécessaire en fonction de l'attractivité du Village Nature et de l'équilibre budgétaire de la structure. Les évolutions proposées intègrent :

- Les retours des clients sur la qualité des prestations
- La progressivité des tarifs entre gestion libre, demi-pension et pension-complète ;
- Les augmentations du coût des denrées, de l'énergie, etc ;
- Les nouvelles demandes des clients : privatisation de la salle de restaurant, utilisation du chapiteau, compléments dans un menu...

👉 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

ADOpte les différents tarifs du Village Nature figurant en annexe ;

DIT que ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2023.

5. GARANTIES D'EMPRUNTS

La SEMCODA, pour son projet de logements sociaux Rue du Forez, sollicite deux garanties d'emprunt :

- Garantie d'emprunt à 100% sur le prêt portant sur l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 19 logements PSLA (Prêt Social de Location Accession) : 2 413 300 € sur 30 ans (Crédit Mutuel).
- Garantie d'emprunts à 100% sur les prêts portant sur l'acquisition en l'état futur d'achèvement de 4 logements PLUS, 2 logements PLAI et 1 logement PLS : total de 748 000 € (Caisse des Dépôts et Consignations).

Les conditions pour garantir un emprunt sont respectées.

👉 Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

ACCORDE sa garantie à la SEMCODA à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts suivants :

Montant total emprunté	Banque	Taux d'intérêt	Fin du prêt
2 413 300	Crédit Mutuel	2% (variable en fonction du taux du Livret A)	2052
326 200	Caisse des Dépôts et Consignations	Livret A + 0.6%	2062
99 900			2072
102 000		Livret A - 0.2%	2062
35 200			2072
65 900		Livret A + 1.01%	2062
22 400			2072
61 500			2062
35 000		0% (phase 1) Livret A + 0.6% (phase 2)	2042

Pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel, la garantie apportée par la commune sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir aux profits des acquéreurs des logements ;

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la banque concernée (Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations), adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt.

6. EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux d'extension du restaurant scolaire ont débuté. Le plan de financement actualisé du projet est présenté en séance :

- Travaux : 926 696 € HT
- Etudes et maîtrise d'œuvre : 200 065 € HT
- Différentes subventions ont été sollicitées : les réponses interviendront en cours d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE lève la séance à 22h35.

Régis CHAMBE,
Maire

